Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20251203-DE_049_2025-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 49-2025

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mille vingt-cinq,
En exercice :	**18**	Le 3 décembre
Présents :	**10**	
Votants :	**13**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué, est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la séance du 27 novembre, le Conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois et peut délibérer sans condition de quorum.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY - Corentin RINALDI – Yoann FURNON - Françoise SUDAN – Martial MEDA – Sandrine SHAW - Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Marie-Julie SENEZE - Jocelyne BLAZER

Absents ayant donné procuration : Patricia ALTHERR a donné procuration à Jean-Pierre SZWED - Cyrielle CHAMOT a donné procuration à Jocelyne BLAZER – Nolwenn SUDAN a donné procuration à Françoise SUDAN

Absents excusés : Cédric HERNALSTEENS - Nicolas JAN - Xavier MAIRE

Secrétaire de séance : Françoise SUDAN

Objet : Devis signalisation sur la route départementale 76 entre Pougny et Challex en mode doux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Vélo porté par la Communauté d'Agglomération, visant à développer et sécuriser les déplacements à vélo sur le territoire,

Considérant que la route départementale 76 constitue un axe structurant de liaison entre les communes de Pougny et Challex, régulièrement emprunté par des cyclistes,

Considérant la volonté des communes concernées de s'associer afin d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité des déplacements en mode doux,

Considérant le devis présenté pour la réalisation de la signalisation nécessaire à l'aménagement cyclable sur la portion située sur la commune de Challex,

Madame le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement en mode doux de la RD 76, et en cohérence avec les objectifs du Plan Vélo de l'Agglomération, un devis adressé par Signaux Girod aux deux communes a été établi pour la mise en place d'une signalisation adaptée visant à sécuriser et faciliter la circulation des cyclistes.

Le montant du devis concernant la commune de Challex s'élève à 7 435 € HT.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** à **l'unanimité,**

- Approuve le devis relatif aux travaux de signalisation sur la route départementale 76 pour un montant de 7 435 €, soit un total de 8 922 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20251203-DE_049_2025-DE

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 3 décembre 2025

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20251203-DE_049_2025-DE

SIGNAUX GIROD®
Agence de Cluses
74300 THYEZ
Tél. : 04 79 38 51 25
Fax : 03 84 34 61 10
sg74@signauxgirod.com
www.signaux-girod.fr

le : 18.11.2025

Affaire suivie par
Votre contact : Hayette BELHI
Tél. : 04 79 38 51 25
Fax : 03 84 34 61 10
E-Mail : hayettebelhi@signauxgirod.com

Commercial : Jérôme WATT
E-Mail : jeromewatt@signauxgirod.com

MAIRIE CHALLEX
216 RUE DE LA MAIRIE
01630 CHALLEX

A l'attention de : Mr Michel PETER

Renseignements client
N° Compte client : 000045
Objet : Signalisation cycles Pougny/Challex
Tél. : 06 89 06 71 59
Fax : 04 50 56 39 77
E-Mail : challex@challex.fr

PROPOSITION DE PRIX n°DEV129813-3

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver notre meilleure offre de prix:

Produit / prestation	7 435,00 €
Total HT :	**7 435,00 €**
T.V.A. 20,00% :	**1 487,00 €**
Total TTC :	**8 922,00 €**

Nous sommes en mesure d'assurer la pose des produits pour lesquels vous avez sollicité cette offre de prix dans le respect de la réglementation. Nous nous tenons à votre entière disposition pour valoriser cette prestation.

Le délai estimatif de fabrication à réception de commande est à définir à la commande hors congés départ usine. Les conditions de cette proposition de prix sont franco. Tout envoi express sollicité par vos soins fera l'objet d'une facture complémentaire.

Le délai de validité de nos devis est de 90 jours calendaires.
Meilleures salutations

Le Service Commercial

En cas d'accord de votre part, nous vous saurions gré de nous retourner une copie de ce document ainsi que des éventuelles annexes (bon à tirer) dûment paraphée et signée par la personne habilitée. En acceptant la présente proposition de prix, vous déclarez avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et/ou travaux accompagnant cette offre de prix et les accepter sans réserves.

Le : ***Signature*** ***Cachet***

A :

Signataire :

Mention manuscrite "Bon pour commande" :

Produits & Travaux UN RÉSEAU D'AGENCES SUR TOUTE LA FRANCE

Agence de Cluses établissement secondaire de SIGNAUX GIROD EST
Siège social : SIGNAUX GIROD EST - Chemin de la Taime Espace d'Activités des Berthilliers 71850 CHARNAY LES MACON
Société Action Simplifiée au capital de 250 000 euros / RCS MACON / SIREN 959 502 345 / APE 4211Z
N° de TVA Intracommunautaire FR37959502345

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20251203-DE_049_2025-DE

SIGNAUX GIROD®
Agence de Cluses
98 ALLEE DES CERISIERS
74300 CLUSES
Tél. : 04 79 38 51 25
Fax : 03 84 34 61 10
sg74@signauxgirod.com
www.signaux-girod.fr

le : 18.11.2025

Affaire suivie par

Votre contact : Hayette BELHI
Tél. : 04 79 38 51 25
Fax : 03 84 34 61 10
E-Mail : hayettebelhi@signauxgirod.com

Commercial : Jérôme WATT
E-Mail : jeromewatt@signauxgirod.com

MAIRIE CHALLEX
216 RUE DE LA MAIRIE
01630 CHALLEX

A l'attention de : Mr Michel PETER

Renseignements client

N° Compte client : 000045
Objet : Signalisation cycles Pougny/Challex
Tél. : 06 89 06 71 59
Fax : 04 50 56 39 77
E-Mail : challex@challex.fr

PROPOSITION DE PRIX n°DEV129813-3

Ligne	Descriptif	CT	Qté	Prix net	Montant	Total
Regroupement 10						
Regroupement 10 10						
10 10 10	Article : 0136453 Prémarquage / implantation	A	2 230,00 M	0,35	780,50	780,50
10 10 20	Article : 0136453 Marquage ligne blanche discontinue T3 -5u en peinture routière (largeur 25 cm)	A	2 230,00 M	1,30	2 899,00	2 899,00
10 10 30	Article : 0136453 Pictogramme homme à vélo blanc (tous les 70 m) en résine thermocollée dimension 800x1200 mm	A	31,00 Pce	71,00	2 201,00	2 201,00
10 10 40	Article : 0136453 Pictogramme double chevron (tous les 70 m) en résine thermocollée dimensions 888x760 mm	A	31,00 Pce	32,00	992,00	992,00
10 10 50	Article : 0136453 Forfait mise à disposition d'équipe de marquage et balisage de chantier	A	1,50 Jour	375,00	562,50	562,50
					Sous-total 10 10 = 7 435,00 €	
					Sous-total 10 = 7 435,00 €	

Produits & Travaux
UN RESEAU D'AGENCES SUR TOUTE LA FRANCE

Agence de Cluses établissement secondaire de SIGNAUX GIROD EST
Siège social : SIGNAUX GIROD EST - Chemin de la Balme Espace d'Activités des Berthilliers 71850 CHARNAY LES MACON
Société Action Simplifiée au capital de 250 000 euros / RCS MACON / SIREN 959 502 345 / APE 4211Z
N° de TVA Intracommunautaire FR37959502345

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20251203-DE_049_2025-DE

SIGNAUX GIROD®
Agence de Cluses
74300 THYEZ
Tél. : 04 79 38 51 25
Fax : 03 84 34 61 10
sg74@signauxgirod.com
www.signaux-girod.fr

PROPOSITION DE PRIX n°DEV129813-3

Produit / prestation	7 435,00
Total HT :	**7 435,00 €**
T.V.A. 20,00% (A) :	**1 487,00 €**
Total TTC :	**8 922,00 €**

Délai estimatif de fabrication :
Le délai estimatif de fabrication à réception de commande est à définir à la commande hors congés départ usine.

Mode de livraison :
Enlevement Marquage

Conditions de livraison :
Les conditions de cette proposition de prix sont franco. (tout envoi express sollicité par vos soins vous sera facturé).

Conditions de paiement :
30 JOURS A RECEPTION FACTURE

Validité de l'offre :
90 jours calendaires.

Clause de réserve de propriété :
La propriété des biens vendus ne sera transférée à l'Acheteur qu'une fois effectué le paiement intégral du prix. Le non-paiement même partiel, nous autorise à reprendre possession des marchandises conformément à nos CGV.
En revanche, les risques de perte, de vol et de détérioration des marchandises seront transférés à l'Acheteur dès leur livraison.
Dès lors que notre Société aura fait connaitre sa décision de faire jouer la clause de réserve de propriété et de revendiquer ses marchandises, l'Acheteur devra soit les rendre sans délai et à ses frais, soit les payer intégralement pour pouvoir les utiliser.

Produits & Travaux
UN RÉSEAU D'AGENCES SUR TOUTE LA FRANCE

Agence de Cluses établissement secondaire de SIGNAUX GIROD EST
Siège social : SIGNAUX GIROD EST - Chemin de la Balme Espace d'Activités des Berthilliers 71850 CHARNAY LES MACON
Société Action Simplifiée au capital de 250 000 euros / RCS MACON / SIREN 959 502 345 / APE 4211Z
N° de TVA Intracommunautaire FR37959502345

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20251203-DE_049_2025-DE

SIGNAUX GIROD®

Agence de Cluses
99 ALLEE DES CERISIERS
Tél. : 04 79 38 51 25
Fax : 03 84 34 61 10
sg74@signauxgirod.com
www.signaux-girod.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAVAUX

Champ d'application
Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser les clauses générales d'exécution et de règlement applicables aux travaux réalisés par notre entreprise.
Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les travaux réalisés par notre entreprise auprès des clients de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat.
Toute commande de travaux implique, de la part du client, l'acceptation des présentes conditions générales.

Commandes
Les ventes de travaux ne sont parfaites qu'après acceptation de la commande du client par l'entreprise.
Les éventuelles modifications de la commande demandées par le client ne seront prises en compte dans la limite des possibilités de l'entreprise, que si elles sont notifiées par écrit 8 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture de travaux commandés, après signature par le client d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.
Les différents frais (études, plans, diagnostics, conseils, etc.) ne seront pris en charge par notre entreprise que s'ils sont explicitement prévus par la commande.
Lorsque les travaux demandés par le client nécessitent la démarche d'autorisations, soit en vertu des règles d'urbanisme, soit en vertu des règlements de copropriété, soit par mesure de sécurité, il appartient au client de remplir les formalités nécessaires sous sa responsabilité.
En cas d'annulation de la commande par le client moins de 8 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des travaux commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte défini à la commande sera de plein droit acquis à l'entreprise et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Tarifs
Les travaux sont réalisés aux tarifs de l'entreprise en vigueur au jour de la passation de la commande.
Sauf forfait expressément mentionné, nos prix sont établis sur une quantité estimative. En fin de travaux, un récapitulatif des quantités sera établi pour la facturation définitive. En cas de forfait, les travaux seront facturés dans leur intégralité selon la commande.
Toute modification de prestation donne lieu à une nouvelle commande. Tout changement dans la masse des travaux peut entraîner une modification de nos prix unitaires.
Nos prix sont établis sur la base des conditions économiques à la date de la proposition de prix. Ils sont fermes et définitifs pour des travaux réalisés dans un délai de 30 jours à partir de cette date. Au-delà, ils sont révisables, à la demande de chacun des parties par application de la formule : $P = P_0 \times (In/Io)$ où P est le prix révisé, Po est le prix initial HT, I est la valeur de l'index le plus adapté en fonction de la nature de la prestation (TP). In est la valeur de cet index au mois d'exécution des travaux et Io la valeur de ce même index à une date antérieure d'1 mois à celle de notre proposition initiale.

Délais d'exécution
Le lieu d'exécution devra, à la date de démarrage, être accessible et les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre l'engagement des travaux. Les délais d'exécution précisés dans l'offre signée du client ne commenceront à courir que du jour où nous serons en possession des autorisations administratives, documents techniques et toutes autres pièces nécessaires prévues au contrat.
En cas de retard qui nous serait imputable, sur des délais d'exécution expressément convenu, les éventuelles pénalités de retard seront calculées sur la base de 0,1% du montant des prestations non achevées par jour de retard et ne pourront dépasser 5% du montant HT de notre contrat, ces intérêts commenceront à courir à réception d'une mise en demeure d'exécuter les travaux adressée à notre entreprise. Outre le cas de force majeure, ces délais pourront être augmentés en cas d'intempérie, de grève de nos fournisseurs ou transporteurs ou en cas de travaux imprévus ou supplémentaires.

Exécution des travaux
Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions techniques prévues à l'offre signée par le client pour former le contrat et aux règles de l'art de la profession.
Nous nous réservons le droit de faire appel aux sous-traitants de notre choix, votre accord sur la présente valant agrément. Notre entreprise restera cependant seule responsable de l'intégralité des travaux à votre égard.
L'acceptation du présent devis implique une connaissance parfaite par vous-même des matériaux sur lesquels notre entreprise interviendra, connaissance incluant notamment l'identification des possibles matériaux amiantés. Les travaux objets du présent devis excluent tous travaux sur matériaux amiantés. Lors de notre intervention, si notre société découvre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, nous nous réservons le droit d'interrompre immédiatement l'exécution des travaux afin de vous laisser la possibilité de réaliser une levée de doute, ce que vous acceptez expressément. Dans cette éventualité, il vous sera facturé les travaux réellement exécutés avant interruption. Les travaux qui n'auraient pu être exécutés seront annulés. Si toutefois nous sommes en mesure d'exécuter ou faire exécuter les travaux sur matériaux amiantés, ces derniers ne pourront se réaliser qu'après validation de votre part d'un devis complémentaire.
Notre entreprise ne saurait en aucun cas être inquiétée des répercussions liées aux retards inhérents à la découverte d'un matériau susceptible de contenir de l'amiante.

Réception des travaux
Dès l'achèvement des travaux exécutés par notre entreprise, il sera procédé à leur réception.
Une réception partielle des ouvrages exécutés pourra être demandée, notamment en cas de travaux comportant plusieurs lots et laissant intervenir plusieurs entreprises.
La réception des travaux interviendra, de plein droit, 8 jours calendaires après la date constatée d'achèvement des travaux ou en l'absence d'une telle constatation, le jour de la prise de possession de l'ouvrage par le client, même sans complet paiement du prix, ou encore le jour de réception du procès-verbal de réception des travaux envoyé par nos soins et intitulé « constat de travaux ».
Si l'exécution des travaux donnait lieu à des réserves de la part du client, celles-ci devront être formulées par LRAR, dans les 8 jours calendaires suivant la date d'achèvement des travaux. Passé ce délai, aucune réclamation sur la qualité de nos travaux ne pourra être acceptée.

Paiement
Sauf stipulation contraire le paiement de nos travaux sera effectué net et sans escompte et s'effectuera comme suit :

- Dans le cadre d'une commande fourniture et pose : une avance égale au montant total de la fourniture sera payable à la commande, le solde à la réception de la facture.
- Dans le cadre d'une commande de pose uniquement : 1/3 à titre d'avance du montant TTC payable à la commande, 1/3 au commencement des travaux et le dernier 1/3 à la réception des travaux.

Dans le cas des chantiers supérieurs à 1 mois, l'entreprise établira des situations mensuelles ouvrant droit au paiement d'acomptes. Ces situations n'auront qu'un caractère provisoire. Une facture définitive sera établie en fin de chantier.

Retard de règlement
En cas de non règlement d'une fraction du prix à son échéance, cela entraînera de plein droit :

1. l'exigibilité immédiate de toutes sommes restant dues, après mise en demeure restée infructueuse,
2. le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros,
3. le paiement d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, conformément aux dispositions de l'article L 441-10 du Code de commerce.

Dans l'hypothèse où le vendeur se trouverait dans l'obligation d'engager toutes les actions de recouvrement judiciaire ou non, l'ensemble des frais et honoraires lié à ce recouvrement sera à la charge exclusive du client.

Garantie
L'entreprise garantit, conformément aux dispositions légales, le client, contre tout défaut de conformité des travaux et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits travaux à l'exclusion de toute négligence ou faute du client.
La responsabilité de l'entreprise ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.
Afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer l'entreprise, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 15 jours à compter de leur découverte.
L'entreprise rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le client, les travaux jugés défectueux.
En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'entreprise serait retenue, la garantie de l'entreprise serait limitée au montant HT payé par le client pour la réalisation des travaux.

Droit de propriété intellectuelle
L'entreprise reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au client. Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'entreprise qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Données personnelles
Les données personnelles recueillies auprès de l'Acheteur font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Vendeur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.
Le responsable du traitement des données est le Vendeur. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.
Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Vendeur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'Acheteur, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.
Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'Acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.
Conformément à la règlementation applicable, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : sg.rgpd@signauxgirod.com.
En cas de réclamation, l'Acheteur peut adresser une réclamation la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Droit applicable - langue du contrat
Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.
Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Litiges
L'élection de domicile est faite par le vendeur à son siège social.
EN CAS DE CONTESTATION RELATIVE A L'EXECUTION D'UN MARCHE TRAVAUX OU AU PAIEMENT DU PRIX, AINSI QU'EN CAS DE LITIGE RELATIF A L'INTERPRETATION OU A L'EXECUTION DES CLAUSES ET DES CONDITIONS CI-DESSUS INDIQUEES, LES TRIBUNAUX DE LONS-LE-SAUNIER SERONT SEULS COMPETENTS QUEL QUE SOIT LE LIEU DE LIVRAISON, LE MODE DE PAIEMENT ACCEPTE ET MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

Produits & Travaux
UN RÉSEAU D'AGENCES SUR TOUTE LA FRANCE

Agence de Cluses établissement secondaire de SIGNAUX GIROD EST
Siège social : SIGNAUX GIROD EST - Chemin de la Balme Espace d'Activités des Berthilliers 71850 CHARNAY LES MACON
Société Action Simplifiée au capital de 250 000 euros / RCS MACON / SIREN 959 502 345 / APE 4211Z
N° de TVA Intracommunautaire FR37959502345